République Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de Seine et Marne

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Séance du 21 mars 2024

Afférents au Conseil Municipal : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, à 20 heures

En exercice: 21

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence

de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 19

<u>Date de la</u> <u>convocation :</u> 12/03/2024 <u>Présents</u>: Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE-BOULLERET, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Lysiane CAVIC, Frédérick BOUIGE, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Frédéric COIBION

Pouvoirs:

Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE Bruno DUMONT a donné pouvoir à Isabelle TARQUIN Michel CLOUET a donné pouvoir à Donatienne PIPART Cindy BERTOT (MAYEUR) a donné pouvoir à Sonia HABAY

Secrétaire de séance: Marie-Claude POVIE

Délibération n°2024/005

Objet de la délibération : **BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET UNIQUE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612.1 et suivants et L2311.1 à 2343.2 et l'article L5217-10-6

Vu le budget présenté lors de la réunion de la commission des finances du 5 mars 2024 et de la transmission de ce même budget à l'ensemble des membres du conseil municipal le 5 mars 2024, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 479 474.50 €	2 479 474.50 €
Investissement	1 496 489.49 €	1 496 489.49 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte, par chapitre le budget 2024 de la commune et autorise la Maire à procéder aux virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7.5% en fonctionnement et de 7.5% en investissement.

Le Maire, Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance Marie-Claude POVIE